



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](https://impots.gouv.fr) ou sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

## Vos références

**Numéro fiscal (C) :** 30 10 856 243 297

**Référence de l'avis :** 22 64 A301460 03

**Adresse d'imposition au 01/01/2022 :**

7 COTE DE CHAPELET

64200 ARCANGUES

**Numéro FIP :** 640 04 24 6521508789 4 A

**Numéro de rôle :** 016


**Date d'établissement :** 26/07/2022

**Date de mise en recouvrement :** 31/07/2022

**Identifiant service :** 64059

## Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)  
SIP BAYONNE-ANGLET  
SAID ANGLET  
11 RUE VAUBAN  
BOITE POSTALE 11  
64109 BAYONNE CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP BAYONNE-ANGLET  
SAID ANGLET  
11 RUE VAUBAN  
64109 BAYONNE CEDEX

GOULET PAULINE  
7 COTE DE CHAPELET  
64200 ARCANGUES

## Somme qui vous est remboursée

**210,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.**

**Vous serez remboursé prochainement par lettre-chèque.**

Pour être remboursé plus rapidement à l'avenir, de manière plus sécurisée, communiquez vos coordonnées bancaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Elles seront utilisées pour vos prochains prélèvements ou remboursements.

**Revenu fiscal de référence :** 21 368

**Nombre de parts :** 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

**Rappel : la communication de vos coordonnées bancaires est obligatoire.**

Rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ».

Cet espace permet l'actualisation rapide et sécurisée des renseignements vous concernant.

Déclarant 1 - Nom de naissance : GOULET

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

C

RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	23742	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2374	
Salaires, pensions, rentes nets.....	21368	21368
<b>Revenu brut global.....</b>		<b>21368</b>
<b>Revenu imposable.....</b>		<b>21368</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>		1226
Décote.....		- 235
<b>IMPOT NET</b>		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		991
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :</b>		
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>		
Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup> :		991
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :		- 1201
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....</b>		<b>- 210</b>
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE		
		210
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.		
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>		
<b>Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>.....</b>		<b>21368</b>
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :		
Plafond total de 2020.....	Déclar. 1 16062	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 16253

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022**

**Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable**

Taux pour le foyer

4,20%